



FÉDÉRATION SUISSE INLINE HOCKEY
FEDERAZIONE SVIZZERA INLINE HOCKEY
SCHWEIZERISCHER INLINE HOCKEY VERBAND
SWISS INLINE HOCKEY FEDERATION

Member of the International Inline Skater Hockey Federation (IISHF)

CONCEPT DE MISE EN OEUVRE DES MESURES DE PROTECTION POUR LA PRATIQUE DE L'INLINE-HOCKEY

Rossemaison, le 06.05.2020

Tous les éléments du concept de mise en œuvre édictés par la Fédération Suisse d'Inline Hockey (FSIH) doivent être strictement respectés pour la reprise des activités.

Tous les acteurs concernés doivent se conformer à ces exigences, sous peine de se voir refuser la pratique de l'Inline-Hockey.

1. Règles d'hygiène

- Tous les acteurs (joueurs, entraîneurs, assistants, autres) devront être en possession d'un gel désinfectant. Le gel désinfectant doit être appliqué sur les mains avant et immédiatement après la pratique du sport.
- Le matériel d'entraînement (buts, balles, cônes, autres) doit être nettoyé avant et après l'entraînement avec du désinfectant de surface.
- L'accès aux vestiaires, aux douches et aux locaux communs à l'exception des toilettes est strictement interdit.
- Le club doit s'assurer que l'utilisation des toilettes répond aux standards d'hygiène et de désinfection.
- L'usage des transports publics ainsi que le covoiturage sont déconseillés.
- Les participants aux activités sportives doivent arriver le plus équipé possible ; une surface au sol de 4x4 m doit être respectée pour finir de s'équiper ; à cet effet, les clubs s'assurent que l'espace disponible soit suffisant.
- Les clubs ne fournissent pas de gourde. Chaque joueur doit se munir et utiliser uniquement sa propre bouteille d'eau ou sa gourde.
- L'entretien des maillots/chasubles est à la charge des joueurs.
- Les clubs sont responsables de l'élimination des déchets.
- Tout crachat est strictement interdit.



2. Modalités des entraînements

- Les athlètes et entraîneurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer aux entraînements. Ils doivent rester à la maison et s'isoler ; le médecin de famille doit être consulté. L'entraîneur devra être immédiatement informé des symptômes de la maladie
- Chaque participant doit remplir le questionnaire « COVID-19 FSIH » disponible sur le site internet de la FSIH et le présenter avant chaque entraînement au responsable de l'entraînement. Si toutes les questions sont cochées « NON », le joueur est autorisé à participer à l'entraînement. Le club est responsable de la protection des données figurant sur le questionnaire sanitaire.
- Le responsable de l'entraînement s'assure que chaque participant remet le questionnaire dûment complété avant le début de l'entraînement. Si un participant ne présente pas le document dûment complété, il ne peut pas participer à l'entraînement.
- Le responsable de l'entraînement doit tenir à jour pour chaque entraînement le listing des joueurs (document « LISTING JOUEURS » disponible sur le site internet de la FSIH) qui participent à l'entraînement.
- Les entraînements se déroulent à huis clos.
- Le club met à disposition tout le matériel d'entraînement.
- La surface du terrain peut être divisée en 2, avec une zone neutre au milieu de 2 mètres de large. Un marquage provisoire au sol doit être réalisé.
- 5 personnes (entraîneur y compris) sont autorisées par moitié de terrain. L'entraîneur peut décider d'utiliser toute la surface disponible ; dans ce cas, le nombre de personnes maximum est toujours de 5.
- Tout contact entre les joueurs est interdit. Les exercices d'entraînement doivent être planifiés en conséquence et se dérouler sans opposition ; la règle des 2 m entre chaque pratiquant doit être respectée.
- Les joueurs se trouvant hors du terrain doivent respecter la distance sociale de 2 m entre eux.
- L'usage du sifflet est interdit.
- Le matériel ne doit pas être manipulé à mains nues.
- Un représentant de la FSIH peut venir vérifier en tout temps le suivi des directives.



3. Mode de communication

- Dès réception de l'autorisation par les autorités compétentes, la FSIH communiquera par courrier électronique le concept de reprise des activités sportives à tous les clubs, toutes les Associations cantonales et au coach J+S de chaque club.
- Ce concept sera disponible dans les 3 langues officielles sur le site internet de la FSIH.

Fédération Suisse Inline Hockey

Daniel Biétry

Président

Franck Mulhauser

Responsable formation